



Département de l'Orne
Commune de

RECU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
22 AVR. 2008

LA LACELLE

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du2008 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

Fait à Saint Denis sur Sarthon, le
Mise pour être annexée à la délibération du 26 février 2008 :
« Approbation du P.L.U. Intercommunal »

Le Président



Servitudes d'utilité publique

Echelle : 1/5000ème

5.2.2.3 n° 1

 Servitude AC 2 : Servitude pour la protection des sites et monuments naturels (classé)

site classé - IF cimetière

 Servitude EL7 : Servitude d'alignement

 Servitude PT1 : Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

 Servitude PT2 : Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état

 Servitude PT3 : Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques

 Servitude T1 : Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer